

**4. APPROBATION DES COMPTES 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT –  
PRESENTATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions de la comptabilité commerciale des Offices Publics de l'Habitat, Monsieur le Président présente pour approbation du Conseil d'Administration les comptes 2021 certifiés par le commissaire aux comptes.

Le directeur général présente les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 et le rapport de gestion.

Le total du bilan s'élève à 60 767 510,64 euros et le résultat de l'exercice est excédentaire de 620 813,86 euros.

Le Président propose aux administrateurs d'entendre lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes, il est demandé au Conseil d'administration d'une part d'approuver les comptes présentés composés du bilan, du compte de résultat, de l'annexe littéraire ainsi que les états réglementaires (Annexe V) et d'autre part d'affecter le résultat de la façon suivante :

- A hauteur de 24 141,76 euros au compte 10685 « Plus-values nettes sur cessions immobilière » pour les ventes immobilières réalisées sur l'exercice 2021.
- Prélèvement de 16 407,96 euros sur le compte 110 « Report à nouveau »
- A hauteur de 613 080,06 euros au compte 11011 « Report à nouveau - Activités relevant du service d'Intérêt Général depuis 2021 », destiné à alimenter le compte « excédents d'exploitations affectés à l'investissement – Activités relevant du service d'Intérêt Général depuis 2021 »

Il est demandé également de donner quitus au Directeur Général sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2021.

Le président soumet ces dispositions au vote des membres du Conseil.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les comptes et adopte l'affectation du résultat suivant la façon présentée.

.....  
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à CASTRES, le 20 avril 2022

Le Président,  
Pascal BUGIS



**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES**  
**- MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

**Séance du 20 avril 2022 à 14h30**

Délibérations de : 1 à 12  
Présents : 15  
Pouvoirs : 6  
Votants : 21

Etaient présents :

Mesdames Viviane DUPUY, Marie-Claude FAURE, Claudine HAUSER, Yolande ALBERT,  
Geneviève AMEN, Janine BARENS, Jeanine CAYSSEL  
Messieurs Pascal BUGIS, Christophe SENTOLL, Rinaldo PUGLISI, Bernard AUDOURENC,  
Christian NOCAUDIE, Siegfried FRANZ, Vincent COLOM, Serge SERIEYS

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Madame Marie-Claude FAURE  
Madame Alexia CAILLOUX à Madame Viviane DUPUY  
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Rinaldo PUGLISI  
Monsieur Xavier BORIES à M. Pascal BUGIS  
Mme Baya ALGAY à Madame Geneviève AMEN  
Monsieur Roger ISABET à Madame Yolande ALBERT

Etait excusé

Monsieur Laurent MONS

Etait absente

Madame Clotilde FURINI

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général  
Madame Maéva HERLEM, secrétariat de direction  
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation  
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité  
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines  
Madame Marielle PERRON, Commissaire aux comptes SEMAPHORES

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2022

Application agréée E-legalite.com